

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE N°4

-

19 décembre 2023

76 RUE DU GAINGALET - BP 279 - 85205 FONTENAY-LE-COMTE cedex

☎ : 02.51.69.11.30 - ✉ ce.0850067L@ac-nantes.fr

<http://tiraqueau.e-lyco.fr/>



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 décembre 2023 - SÉANCE N° 4

La séance du 19 décembre se tient avec un quorum de 20 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 18h07.

Mme Giraud, membre de droit, est désignée secrétaire de séance.

Mme la Principale soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration qui l'adoptent en l'état à l'unanimité.

1 - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES, VIE SCOLAIRE ET VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

▪ **Dispositif OEPRE**

Madame la Principale demande aux membres du CA de voter le programme de ce dispositif. Elle explique que son animation est assurée par une professeure du collège, Mme Nasr. 60 heures sont prévues à raison de deux heures par semaine. L'OEPRE a plusieurs objectifs : les parents allophones inscrits progressent en français mais l'aspect culturel est également important : découverte des valeurs, us et coutumes de la France, fonctionnement de l'école et parcours scolaire des enfants. Cela permet aux parents de mieux suivre la scolarité de leur enfant. Le fonctionnement du système scolaire leur est expliqué. Les parents sont préparés aux DILF ou au DELF.

Ces 60 heures ne sont pas à la charge du collège.

Le Conseil d'Administration adopte le programme du dispositif OEPRE : 60 heures dispensées par Madame NASR

VOTE - *Approuvé à l'unanimité.*

▪ **Aménagement du temps scolaire**

Mme la Principale demande au Conseil d'Administration d'approuver l'aménagement du temps scolaire suivant :

Le mercredi 10 janvier 2024 sera consacré à des réunions pédagogiques : 2 heures seront dédiées à des travaux de groupe pour l'auto-évaluation de l'établissement (de 8h00 à 10h00). Tous les membres de la communauté éducative participeront à cette réunion : enseignants, parents, agents territoriaux, agents administratifs, personnels de vie scolaire, élèves... Pour préparer cette réflexion, des questionnaires seront envoyés via PRONOTE.

Les enseignants bénéficieront ensuite d'une conférence de 2 heures sur la différenciation pédagogique, animée par M. Daniel BENSIMHON (de 10h15 à 12h30). Cette conférence entre dans le cadre d'un projet NEFLE pour lequel l'établissement a reçu une subvention de 12 000 €. Elle rappelle que M. BENSIMHON sera présent 3 jours dans l'établissement.

Les élèves seront bien sûr accueillis mais les cours habituels ne pourront pas être assurés.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il est possible d'inverser le programme de la matinée pour commencer par la conférence. M. le Principal Adjoint répond que les élèves doivent être libérés impérativement à 12h15 pour prendre les transports scolaires. Or si le temps de conférence se prolongeait, le temps des ateliers serait amputé d'autant. Donc l'organisation initiale est maintenue.

Le Conseil d'Administration valide l'aménagement du temps scolaire proposé par le chef d'établissement.

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

▪ **RCD**

M. le Principal Adjoint présente pour information le bilan d'étape de la mise en place des RCD. Il explique que les données sont issues du logiciel Pronote et explique certaines données. Tous les cours non assurés sont notés mais « cours non assurés » ne veut pas forcément dire absence de l'enseignant, celui-ci pouvant encadrer une activité pédagogique. Il donne la fête de la natation comme exemple. De plus, un cours non assuré mais qui fait l'objet d'un rattrapage ultérieur est quand même considéré par le logiciel comme non assuré.

Des volumes importants de cours non assurés en atelier s'expliquent par un arrêt suite à un accident du travail. L'enseignant est en congé maladie depuis septembre et il avait été très difficile de trouver un remplaçant. M. le Principal-Adjoint précise qu'il sait que les parents peuvent avoir le ressenti de nombreuses absences.

102 heures de RCD ont été réalisées depuis le début de l'année. Madame la Principale souligne la bonne volonté des enseignants qui acceptent volontiers de faire des remplacements pour ne pas pénaliser les élèves.

▪ **PPMS**

Mme la Principale présente les Plans Particuliers de mise en sûreté (PPMS) intrusion et risques majeurs qui ont été réalisés avec l'aide de M. Schaub, référent départemental en la matière. Les PPMS ont d'abord été présentés et discutés devant la CHS de l'établissement.

Une représentante des personnels enseignants rappelle les difficultés d'audition des messages dans la salle d'arts plastique (G119). M. le Principal Adjoint indique qu'il en va de même pour les salles G121, G122 et G123 qui ont reçu un traitement particulier en matière d'isolation sonore du fait de leur affectation à la musique et aux pratiques artistiques.

Mme la Principale indique que la diffusion des alertes sera systématiquement doublée par des messages Pronote spéciaux.

Un représentant des personnels enseignants indique que les alertes risques majeurs sont aussi relayées par l'application « FR alerte » sur les smartphones.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

▪ **Budget du voyage à Toulouse**

M. le gestionnaire explique qu'un nouveau budget prévisionnel du voyage à Toulouse doit être voté à la demande de l'agent comptable, du fait de la baisse du nombre de participants. Ceux-ci passent de 45 à 44 et le nombre d'accompagnateurs de 5 à 4.

La participation des familles est inchangée à 304€ pour un montant total de 13 376,00 € et une participation de l'établissement pour couvrir les frais des accompagnateurs à hauteur de 1 216,00 €. Le budget total est évalué à 14 592,00 €.

Voyage à Toulouse du 26 au 29 mars 2024 - le Conseil d'Administration autorise :

- **la perception par l'établissement d'une participation des familles de 304,00 € par élève inscrit et ayant participé**
- **la perception de subventions et de dons**
- **le financement de la part des accompagnateurs pour un montant de 1 216,00 € sur des recettes autres que la participation des familles**
- **l'engagement des dépenses et la signature des contrats nécessaires.**

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

▪ **Contrats et conventions**

1 – Avenant à la convention pour l'accompagnement d'un réseau éducation prioritaire par un chercheur

Madame la Principale rappelle aux membres du CA que l'établissement expérimente le co-enseignement depuis la rentrée 2022. Les enseignants bénéficient de l'expertise de Madame TOULLEC, enseignante chercheuse. Un avenant à la convention de l'an passé doit être signé.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant n°1 à la convention d'accompagnement d'un réseau éducation prioritaire par un chercheur avec Mme TOULLEC, le Rectorat de l'Académie de Nantes et la DSDEN de la Vendée. Le collège prend en charge les frais d'hébergement et de déplacement à hauteur de 395,82 € selon le devis joint à la convention.

VOTE - Approuvé à l'unanimité .

2 – Convention pour l'intervention de M. Daniel Bensimhon

Madame la Principale rappelle aux membres du CA qu'un projet a été déposé sur la plateforme NEFLE pour consolider les pratiques de différenciation pédagogique. Pour pouvoir rémunérer l'intervenant, il est nécessaire de signer une convention avec l'EAFIC.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'École académique de formation continue pour l'intervention de M. Daniel Bensimhon, conseiller pédagogique généraliste, formateur expert auprès du Conseil des sages de la laïcité et membre de la commission pédagogique du Mémorial de la Shoah.

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

3 – Contrat de location de photocopieurs

Madame la Principale explique que le marché des photocopieurs arrivant à terme, un appel d'offres a été fait. Elle a reçu les deux entreprises qui proposaient les tarifs les plus intéressants avec la même prestation et le même matériel. Elle détaille le nombre et le type des photocopieurs qui vont être installés et précise qu'il n'y aura désormais plus qu'un photocopieur dans le couloir de l'administration. Cela permet de faire des économies et d'affecter cet argent à des besoins pédagogiques.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat de location d'un montant trimestriel de 1 321,71 € HT pour cinq photocopieurs avec la société Genke.

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

4 – Contrat de maintenance de photocopieurs

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat de maintenance pour cinq photocopieurs au tarif de 0,003 € HT la copie en noir et blanc, 0,03 € HT la copie en couleur et 0,002 € HT le scan avec la société Vendée-Bureau

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

5 – Contrat de téléphonie

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société Otis pour assurer la maintenance connectée de l'ascenseur de l'externat et pour celui de l'internat quand la ligne cuivre Orange ne sera plus fonctionnelle. Le montant du contrat est de 10,90 € HT mensuel par ascenseur.

VOTE - Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h43.

**Le secrétaire de séance
Mme Magalie GIRAUD**



**La présidente
Mme Jocelyne EDWARDS**

